



Rappel des conditions de soumission

Le comité de rédaction

Cette nouvelle rubrique de 1024 a pour objectif de permettre aux doctorants en fin de thèse, ou aux docteurs ayant soutenu depuis moins de six mois, de présenter un résumé de leurs travaux de thèse. Il devra naturellement s'agir d'une thèse en informatique (27e section du Conseil national des universités – CNU), préparée au sein d'un laboratoire de recherche français, éventuellement en cotutelle avec un laboratoire étranger.

Le résumé devra contenir exactement 1024 caractères (espaces non comprises) et être rédigé en langue française, sans formule mathématique ni figure. L'auteur veillera à ne pas utiliser d'abréviations non standards sans les avoir préalablement définies. Les informations complémentaires (auteur, titre, encadrants, laboratoire, entreprise le cas échéant, date de soutenance si la thèse a été soutenue, etc.) ne seront pas considérées dans ce décompte.

Les propositions, au format texte, devront être envoyées à

`1024@societe-informatique-de-france.fr`.

Un comité de lecture évaluera leur qualité et vérifiera qu'elles respectent les règles énoncées précédemment. Pour montrer la faisabilité de l'exercice, nous les avons nous-même respectées dans cette présentation.